

Avis d'appel à projet

1- Qualité et adresse de l'autorité déléguée :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Mayenne
Direction de l'administration générale
Direction du développement et de la coopération territoriale
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 LAVAL Cedex,

2- Objet de l'appel à projet :

Le Conseil départemental de la Mayenne recherche un exploitant pour la maison éclusière de Belle-Poule, situées sur la commune de Changé.

3- Modalités de consultation des documents composant l'appel à projet :

L'avis est mis en ligne dans la rubrique « actes administratifs » du site www.lamayenne.fr.

Le cahier des charges sera envoyé gratuitement, dans un délai de huit jours, aux candidats qui en feront la demande :

- Soit par voie électronique en mentionnant « avis d'appel à projet- Valorisation touristique des maisons éclusières » en objet du courriel transmis à l'adresse suivante : pierre.garnier@lamayenne.fr
- Soit par voie postale à l'adresse mentionnée dans le 1^{er} paragraphe de l'avis

Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires auprès de l'autorité mentionnée au 1^{er} paragraphe au plus tard huit jours avant l'expiration du délai de réception des réponses. L'autorité fait connaître à l'ensemble des candidats les précisions à caractère général qu'il estime nécessaire d'apporter, au plus tard cinq jours avant l'expiration du délai de réception des réponses.

4- Modalités de dépôt des dossiers d'appel à projet :

Les candidats devront faire parvenir leur dossier en un exemplaire papier par lettre en recommandée ou par remise directe contre récépissé avant la date limite fixée le 4 mars 2025 à 17 h30, à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Mayenne
Direction de l'administration générale
Direction du développement et de la coopération territoriale
39 rue Mazagran – CS 21429
53014 LAVAL Cedex

Le candidat indiquera sur l'enveloppe cachetée : appel à projets – Valorisation touristique des maisons éclusières – ne pas ouvrir.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 janvier 2025